Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260610-2026_06_134-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES

CANTON DE FOUGERES-1

COMMUNE DE ROMAGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 JUIN 2026

Auteur du document :Mme Aline LE BOUÉDEC, Maire de Romagné
Date de mise en ligne : 15/06/2026

L'an deux mil vingt-six, le dix juin, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Aline LE BOUÉDEC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal	03/06/2026
Date d'affichage de la convocation	03/06/2026
Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	19
Nombre de conseillers votants	19

Etaient présents :

Mme Zilpa VILSALMON, 1ère Adjointe	M.Anthony CHAILLOT, conseiller municipal
M.Denis MANCEAU, 2ème Adjoint	M.Clarence KAYOMBO-KANKU, conseiller municipal
Mme Claudine COUDRAY, 3ème Adjointe	M.Julien LEVEZIEL, conseiller municipal
Mme Nathalie FOUILLARD, conseillère municipale	M.Quentin DESPAS, conseiller municipal
Mme Corine CHAVOIX, conseillère municipale	Mme Anaïs MONPAYS, conseillère municipale
M.Christophe DÉSAUNAY, conseiller municipal	M.Antoine DUREPAIRE, conseiller municipal
M.Jonathan BOULVAIS, conseiller municipal	M.Romain FIZE, conseiller municipal
Mme Sabrina LE BOLLOCH, conseillère municipale	Mme Céline BALLUAIS, conseillère municipale
Mme Marie-Pierre PIGACHE, conseillère municipale	M.Nabé DIARRASSOUBA, conseiller municipal

Etaient absents excusés : néant

Etait absent : néant

Pouvoirs :

M.Antoine DUREPAIRE est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2026/06-134 : Objet : M57- Règlement budgétaire et financier - Approbation

Rapporteur : Mme Aline LE BOUÉDEC, Maire de Romagné

Conformément aux dispositions de cette nomenclature et aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les communes de moins de 3500 habitants n'ont pas l'obligation d'adopter un règlement budgétaire et financier (RBF) mais doivent le faire si elles souhaitent recourir aux autorisations de programmes, d'engagement et aux crédits de paiement.
C'est le cas de la commune de Romagné.

Le RBF précise notamment :

- ⇨ les modalités de gestion interne des Autorisations de Programme (AP), et des Crédits de

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260610-2026_06_134-DE

Paiement (CP) y afférant dans le respect du cadre prévu par la réglementation.

- ⇨ les modalités d'information du Conseil Municipal sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice (Budget Primitif, Budget Supplémentaire, Décisions Modificatives).
- ⇨ les principes applicables à la gestion financière (dette propre, dette garantie, ligne de trésorerie...)
- ⇨ Et ceux applicables aux relations entre la commune et le Service de Gestion Comptable de Fougères.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales et à leurs groupements
Vu l'avis de la commission des finances du 04/06/2026
Après avoir entendu l'exposé de Mme Aline LE BOUÉDEC, Maire de Romagné, et les débats

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, par :
19 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Adopte** le règlement budgétaire et financier proposé ;
- **Précise** qu'il sera annexé à la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu
- *de la transmission en Préfecture*
De Rennes le : 15/06/2026
- *de la publication :*
Le : 15/06/2026
Le Maire, Aline LE BOUÉDEC

MAIRIE DE ROMAGNÉ (ILLE ET VILAINE)

Le Secrétaire de séance, M.Antoine DUREPAIRE

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire

Aline LE BOUÉDEC

MAIRIE DE ROMAGNÉ (ILLE ET VILAINE)